

Comité syndical du Territoire d'Énergie Orne.



Délibérations du 02/10/2025.

Délibérations du 02/10/2025

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du bureau syndical
2. Rapport d'activités 2024 du Te61

FINANCES LOCALES

3. Modification du plan de financement prévisionnel pour le jumeau numérique
4. Avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe chaufferie-bois
5. Décision modificative budget principal
6. Décision modificative du budget annexe bornes
7. Décision modificative du budget annexe chaufferie bois réseaux techniques
8. Décision modificative du budget annexe chaufferie bois réseaux de chaleur
9. Décision modificative du budget annexe PCRS

MARCHÉS PUBLICS

10. Retrait de l'adhésion au syndicat mixte « Agence de Gestion et de Développement Informatique » (A.GE.DI)

FONCTION PUBLIQUE

11. Création d'un poste « Gestionnaire de groupements d'achats »
12. Création de poste de « Assistant(e) de gestion administrative »
13. Assermentation des agents – contrôle de concession électrique
14. Assermentation des agents – contrôle de concession gaz
15. Modification de la délibération 2020-AG-28 relative aux remboursements de frais pour l'exécution de mandats spéciaux

L'annexe « procès-verbal » est consultable dans la rubrique « publication » puis « procès-verbal » de la réunion correspondante.

L'annexe « rapport d'activités 2024 » est consultable dans la rubrique « publication » puis « rapport d'activités »

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du jeudi 02 octobre 2025

Objet : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 24 juin 2025

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 59 / Nombre d'absents : 40 / Nombre de pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre, à quatorze heures, le comité syndical, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. GIRARD Roland, Mme REIG-HAMELIN Françoise,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. COUPRIT Pierre, M. GRANDIN Philippe (suppléant),
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), Mme PORTIER Marie-Paule, M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. BERGER Thierry (suppléant), M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. LEVENEZ Yannick, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BLOYET Laurent, M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe,
CLÉ 10 : M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. LEMOINE Gérard,
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. JIDOUARD Philippe, M. LEROYER Rémi, M. RAULT Benoit, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. LE CARVENNEC Éric, M. RIPAUT Dominique, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : M. CHRISTOPHE Hubert, Mme FROUEL Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. MOUSSET Denis,
CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,
CLÉ 7 : M. BITTARD Frédéric, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. DENIS Jean-Noël, M. LEROUX Henri,
CLÉ 11 : M. ROULLEAUX Éric,
CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, M. VIECELI Didier,
CUA : M. KAYA Armand, M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. LURCON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MARIE Jean-Pierre, M. MAUSSIRE Jacques et M. MOISSERON Franck.

Les pouvoirs :

BOUCHÉ donne pouvoir à REIG-HAMELIN Françoise
FROUEL Marie-Françoise donne pouvoir à AUVRAY Philippe
LEROUX Henri donne pouvoir à BIGEON Daniel
OLIVIER Jean Michel donne pouvoir à CHALLIER Philippe
WAEYAERT Denis donne pouvoir à AUVRAY Éric

Secrétaire de séance : Monsieur Charles HAUTON

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2121-7 à L. 2121-28 ainsi que L. 5211-1 et L. 5711-1.

Rappelle que le procès-verbal du comité syndical ordinaire du 24 juin 2025 a été transmis à chaque délégué par courriel le 3 juillet 2025.

Précise qu'aucune remarque n'a été émise à son sujet.

Après échanges de vues, les membres du comité syndical à l'unanimité :

- **DÉCIDENT**, d'adopter le procès-verbal de la réunion du 24 juin tel qu'annexé.

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de délégués en exercice : 99
Nombre de présents : 59
Nombre de votants : 64
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 64
Déport : 0

Le Président,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de reception de l'AR: 13/10/2025
061-256102922-2025_AG_22-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du jeudi 02 octobre 2025

Objet : Rapport d'activités Territoire d'Énergie Orne 2024

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 59 / Nombre d'absents : 40 / Nombre de pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre, à quatorze heures, le comité syndical, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. GIRARD Roland, Mme REIG-HAMELIN Françoise,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. COUPRIT Pierre, M. GRANDIN Philippe (suppléant),

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), Mme PORTIER Marie-Paule, M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. BERGER Thierry (suppléant), M. TIRARD Philippe,

CLÉ 5 : M. LEVENEZ Yannick, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BLOYET Laurent, M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric,

CLÉ 8 : Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe,

CLÉ 10 : M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. RABAGLIA Patrick,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. LEMOINE Gérard,

Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. JIDOUARD Philippe, M. LEROYER Rémi, M. RAULT Benoit, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. LE CARVENNEC Éric, M. RIPAUT Dominique, M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : M. CHRISTOPHE Hubert, Mme FROUEL Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, M. QUELLIER Serge,

CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. MOUSSET Denis,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. BITTARD Frédéric, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. DENIS Jean-Noël, M. LEROUX Henri,

CLÉ 11 : M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, M. VIECELI Didier,

CUA : M. KAYA Armand, M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. LURCON Gérard,

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MARIE Jean-Pierre, M. MAUSSIRE Jacques et M. MOISSERON Franck.

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025

Date de reception de l'AR: 13/10/2025

061-256102922-2025_AG_23-DE

A G E D I

Les pouvoirs :

BOUCHÉ donne pouvoir à REIG-HAMELIN Françoise
FROUEL Marie-Françoise donne pouvoir à AUVRAY Philippe
LEROUX Henri donne pouvoir à BIGEON Daniel
OLIVIER Jean Michel donne pouvoir à CHALLIER Philippe
WAEYAERT Denis donne pouvoir à AUVRAY Éric

Secrétaire de séance : Monsieur Charles HAUTON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-39 ;

Monsieur le Président présente aux membres du comité syndical le rapport d'activités de l'année 2024. Il rappelle que ce rapport a été envoyé par courriel à chaque délégué le 23 septembre 2024.

Ce rapport d'activités sera transmis, après validation du comité syndical, aux collectivités adhérentes, à l'ensemble des délégués communaux ainsi qu'aux différents partenaires. Il précise qu'il appartient à chaque maire de présenter ce rapport à son conseil municipal pour informations lors d'une prochaine réunion.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, décident :

- **D'APPROUVER** le rapport d'activités 2024 tel que présenté et annexé ;
- **D'AUTORISER** la diffusion de ce rapport aux collectivités membres.

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

| |
|-------------------------------------|
| Nombre de délégués en exercice : 99 |
| Nombre de présents : 59 |
| Nombre de votants : 64 |
| Abstention : 0 |
| Opposition : 0 |
| Approbation : 64 |
| Déport : 0 |

Le Président,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

A handwritten signature in blue ink that reads "Charles HAUTON".

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de reception de l'AR: 13/10/2025
061-256102922-2025_AG_23-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du jeudi 02 octobre 2025

Objet : Modification de financement pour le jumeau numérique

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 59 / Nombre d'absents : 40 / Nombre de pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre, à quatorze heures, le comité syndical, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. GIRARD Roland, Mme REIG-HAMELIN Françoise,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. COUPRIT Pierre, M. GRANDIN Philippe (suppléant),

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), Mme PORTIER Marie-Paule, M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. BERGER Thierry (suppléant), M. TIRARD Philippe,

CLÉ 5 : M. LEVENEZ Yannick, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BLOYET Laurent, M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric,

CLÉ 8 : Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe,

CLÉ 10 : M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. RABAGLIA Patrick,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. LEMOINE Gérard,

Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. JIDOUARD Philippe, M. LEROYER Rémi, M. RAULT Benoit, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. LE CARVENNEC Éric, M. RIPAUT Dominique, M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : M. CHRISTOPHE Hubert, Mme FROUEL Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, M. QUELLIER Serge,

CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. MOUSSET Denis,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. BITTARD Frédéric, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. DENIS Jean-Noël, M. LEROUX Henri,

CLÉ 11 : M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, M. VIECELI Didier,

CUA : M. KAYA Armand, M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. LURCON Gérard,

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MARIE Jean-Pierre, M. MAUSSIRE Jacques et M. MOISSERON Franck.

Les pouvoirs :

BOUCHÉ donne pouvoir à REIG-HAMELIN Françoise
FROUEL Marie-Françoise donne pouvoir à AUVRAY Philippe
LEROUX Henri donne pouvoir à BIGEON Daniel
OLIVIER Jean Michel donne pouvoir à CHALLIER Philippe
WAEYAERT Denis donne pouvoir à AUVRAY Éric

Secrétaire de séance : Monsieur Charles HAUTON

Vu le règlement (CE) n°1301/2013 du Parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » ;

Vu le règlement (CE) n°1303/2013 du Parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives aux Fonds européens structurels et d'investissement ainsi que les règlements délégués et les actes d'exécution afférents ;

Vu le règlement (UE) n°2021/1058 modifié du Parlement européen et du conseil du 24 juin 2021 relatif au fonds européen de développement régional et au fonds de cohésion ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Vu l'arrêté modifié du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Vu l'arrêté modifié du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux et modifiant divers arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux ;

Vu le protocole d'accord national de déploiement d'un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) du 24 juin 2015 ;

Vu le programme régional FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027 approuvé par la Commission européenne en novembre 2022 ;

Vu la délibération du comité syndical n°2018-AG-25 du 21 juin 2018 désignant le Territoire d'Énergie Orne comme coordonnateur du PCRS ;

Vu la délibération du comité syndical n°2024-AG-64 du 17 décembre 2024 actant le plan de financement du Jumeau numérique.

Considérant que le FEDER a pour vocation de renforcer la compétitivité et la cohésion des régions européennes ; qu'il investit en ce sens dans des projets et des initiatives qui favorisent le développement économique, la création d'emplois, l'innovation, la transition énergétique, l'amélioration des infrastructures et la préservation du patrimoine culturel.

Considérant que par sa mission d'Autorité Publique Locale Compétente (APLC), le Territoire d'Énergie Orne s'investit comme un acteur de premier rang pour le respect des objectifs fixés par la réglementation concernant les plans des réseaux sensibles et enterrés.

Considérant qu'à ce titre, il cherche aussi l'innovation en allant au-delà des attentes de la réglementation en la matière ; que le PCRS 3D, aussi appelé « Jumeaux numériques » (« Digital Twins »), correspond à un socle commun élargit qui s'oriente vers de nouveaux usages (tourisme, gestion de risque, planification d'intervention des services de secours, aide à la décision dans le cadre des changements climatiques...).

| |
|--|
| Date de transmission de l'acte: 13/10/2025 |
| Date de reception de l'AR: 13/10/2025 |
| 061-256102922-2025_AG_24-DE |
| A G E D I |

Considérant que le FEDER peut en ce sens être un levier financier adapté à la réalisation de tels objectifs ; qu'un dossier a été déposé pour l'obtention d'une contribution financière à ce projet, selon un plan de financement initial.

Considérant que pour garantir la conformité de Jumeau numérique aux standards actuels, son interopérabilité avec les systèmes existants et futurs, ainsi que sa pérennité fonctionnelle dans le temps, une revalorisation financière est nécessaire.

Considérant que le plan de financement initial du Jumeau numérique a évolué suite à l'attribution du marché.

Considérant que les nouvelles dépenses d'investissement potentiellement éligibles pourraient être les suivantes :

| | |
|---|---------------------|
| Construction du jumeau numérique 3D sur l'ensemble du département à partie des prises de vue PCRS | 313 782,00 € |
| Acquisition de vues obliques | 98 600,00 € |
| Réalisation de cadastre solaire 3D | 15 990,00 € |
| Logiciel d'exploitation | 35 212,00 € |
| Formation | 6 000,00 € |
| Acquisition d'un serveur type SSD de 10 To pour l'hébergement | 12 100,00 € |
| Total HT | 481 684,00 € |

Considérant que les dépenses de fonctionnement pouvant être éligibles également sont, à titres indicatif, les suivantes :

- Mise à jour du dispositif ;
- Maintenance du logiciel ;
- Gestion de projet (sur un équivalent temps plein notamment).

Considérant que le nouveau plan de financement prévisionnel à établir pourrait être le suivant :

| Financements | Libellé de la subvention | Montant (HT) | Taux |
|--|--------------------------|---------------------|-------------|
| Fonds européen | FEDER | 469 103,68 € | 80% |
| Part du Territoire d'Energie Orne (et des partenaires éventuels) | Fonds propres | 117 275,92 € | 20% |
| Total général | | 586 379,60 € | 100% |

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer une demande de modification du dossier FEDER sur la base du plan de financement prévisionnel établit ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à apporter d'autres modifications à ce dossier le cas échéant ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente décision.

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télerecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de reception de l'AR: 13/10/2025
061-256102922-2025_AG_24-DE
A G E D I

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de délégués en exercice : 99
Nombre de présents : 59
Nombre de votants : 64
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 64
Déport : 0

Le Président,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de réception de l'AR: 13/10/2025
061-256102922-2025_AG_24-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Assemblée générale du jeudi 2 octobre 2025

Objet : Avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe chaufferie-bois réseaux techniques

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 59 / Nombre d'absents : 40 / Nombre de pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre, à quatorze heures, le comité syndical, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. GIRARD Roland, Mme REIG-HAMELIN Françoise,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. COUPRIT Pierre, M. GRANDIN Philippe (suppléant),
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), Mme PORTIER Marie-Paule, M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. BERGER Thierry (suppléant), M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. LEVENEZ Yannick, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guéprei),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BLOYET Laurent, M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe,
CLÉ 10 : M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. LEMOINE Gérard,
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. JIDOUARD Philippe, M. LEROYER Rémi, M. RAULT Benoit, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. LE CARVENNEC Éric, M. RIPAUT Dominique, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : M. CHRISTOPHE Hubert, Mme FROUEL Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. MOUSSET Denis,
CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,
CLÉ 7 : M. BITTARD Frédéric, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. DENIS Jean-Noël, M. LEROUX Henri,
CLÉ 11 : M. ROULLEAUX Éric,
CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, M. VIECELI Didier,

CUA : M. KAYA Armand, M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. LURCON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MARIE Jean-Pierre, M. MAUSSIRE Jacques et M. MOISSERON Franck.

Les pouvoirs :

BOUCHÉ donne pouvoir à REIG-HAMELIN Françoise
FROUEL Marie-Françoise donne pouvoir à AUVRAY Philippe
LEROUX Henri donne pouvoir à BIGEON Daniel
OLIVIER Jean Michel donne pouvoir à CHALLIER Philippe
WAEYAERT Denis donne pouvoir à AUVRAY Éric

Secrétaire de séance : Monsieur Charles HAUTON

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R.2221-70.

Le budget annexe chaufferie-bois réseaux techniques a besoin d'une avance de trésorerie du budget principal. L'article R.2221-70 du CGCT dispose que « en cas d'insuffisance des sommes mises à disposition de la régie, la régie ne peut demander d'avances qu'à la collectivité de rattachement, [à savoir ici le Te61]. » Cet article ne s'applique qu'aux régies dotées de la seule autonomie financière pour la gestion d'un SPIC tel que le budget chaufferie-bois réseaux techniques.

Le budget chaufferie-bois réseaux techniques sollicite une avance de 250 000 euros du budget général, dans l'attente du versement des subventions et du remboursement de la collectivité.

Cette avance sera à rembourser au 1^{er} mars 2027.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** l'avance de trésorerie telle que présentée ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente décision.

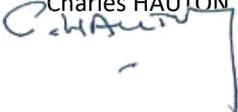
Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télerecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

| |
|-------------------------------------|
| Nombre de délégués en exercice : 99 |
| Nombre de présents : 59 |
| Nombre de votants : 64 |
| Abstention : 0 |
| Opposition : 0 |
| Approbation : 64 |
| Déport : 0 |



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON


Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de reception de l'AR: 13/10/2025
061-256102922-2025_AG_25-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du jeudi 02 octobre 2025

Objet : Décision modificative n°2 budget principal 2025

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 59 / Nombre d'absents : 40 / Nombre de pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre, à quatorze heures, le comité syndical, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. GIRARD Roland, Mme REIG-HAMELIN Françoise,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. COUPRIT Pierre, M. GRANDIN Philippe (suppléant),

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), Mme PORTIER Marie-Paule, M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. BERGER Thierry (suppléant), M. TIRARD Philippe,

CLÉ 5 : M. LEVENEZ Yannick, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BLOYET Laurent, M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric,

CLÉ 8 : Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe,

CLÉ 10 : M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. RABAGLIA Patrick,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. LEMOINE Gérard,

Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. JIDOUARD Philippe, M. LEROYER Rémi, M. RAULT Benoit, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. LE CARVENNEC Éric, M. RIPAUT Dominique, M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : M. CHRISTOPHE Hubert, Mme FROUET Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, M. QUELLIER Serge,

CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. MOUSSET Denis,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. BITTARD Frédéric, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. DENIS Jean-Noël, M. LEROUX Henri,

CLÉ 11 : M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, M. VIECELI Didier,

CUA : M. KAYA Armand, M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. LURCON Gérard,

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MARIE Jean-Pierre, M. MAUSSIRE Jacques et M. MOISSERON Franck.

Les pouvoirs :

BOUCHÉ donne pouvoir à REIG-HAMELIN Françoise

FROUET Marie-Françoise donne pouvoir à AUVRAY Philippe

LEROUX Henri donne pouvoir à BIGEON Daniel

OLIVIER Jean Michel donne pouvoir à CHALLIER Philippe

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025

Date de reception de l'AR: 13/10/2025

061-256102922-2025_AG_26-BF

A G E D I

WAEYAERT Denis donne pouvoir à AUVRAY Éric

Secrétaire de séance : Monsieur Charles HAUTON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 1611-1 et suivants, ainsi que les articles L. 2311-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Impôts (CGI) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 validée par l'arrêté du 20 décembre 2024 ;

Vu la délibération n° 2025-AG-05a du 27 février 2025 portant approbation du budget primitif 2025 du budget principal du Te61.

Considérant les besoins nouveaux qui nécessitent l'inscription de crédits supplémentaires imprévisibles lors du vote du budget primitif ou lié au report de certains projets.

Considérant qu'il convient de modifier le budget principal de la façon suivante :

INVESTISSEMENT

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|---|----------------------|--------------------------------------|----------------------|
| 2041482-Subventions autres communes | 500 000,00€ | 10228-Autre fonds d'investissement | 142 424,00€ |
| 20415331-Subventions établissement a - | 98 288,00€ | 1311-Subvention fonds vert | 281 666,00€ |
| 2041582-Subventions autres groupement | 598 288,00€ | 1312-Subvention Région | 81 090,00€ |
| 21318-Construction autre bâtiment | 125 514,00€ | 13258-Subventions autres groupements | 980 000,00€ |
| 21578-Autre matériel technique | 50 000,00€ | | |
| 21848-Mobilier | 20 000,00€ | | |
| 2188-Autres immobilisations corporelles | 8 000,00€ | | |
| 276358-Créances sur autre groupement | 281 666,00€ | | |
| TOTAL | 1 485 180,00€ | TOTAL | 1 485 180,00€ |

FONCTIONNEMENT

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|---------------------------------|--------------------|--------------------------------------|--------------------|
| 60611-Fournitures eau | 3 000,00€ | 6419-Remboursement personnel | 12 500,00€ |
| 611-Contrat de prestations | - 3 000,00€ | 70848-MAD personnel | 130 000,00€ |
| 617-Études et recherches | - 30 000,00€ | 74748-Participations autres communes | 220 000,00€ |
| 62268-Autres honoraires | 30 000,00€ | 74888-Autres attributions | - 81 000,00€ |
| 6234-Réceptions | - 10 000,00€ | | |
| 6238-Publicité, publications | 10 000,00€ | | |
| 657358-Subvention PCRS | 55 184,00€ | | |
| 65736221-Virement budget annexe | - 12 000,00€ | | |
| 65811-Informatisation en nuage | 12 000,00€ | | |
| 6815-Provision pour risques | 226 316,00€ | | |
| TOTAL | 281 500,00€ | TOTAL | 281 500,00€ |

Après délibération, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la décision modificative au budget susvisée afin de permettre un ajustement des crédits.

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de réception de l'AR: 13/10/2025
061-256102922-2025_AG_26-BF
A G E D I

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

| |
|-------------------------------------|
| Nombre de délégués en exercice : 99 |
| Nombre de présents : 59 |
| Nombre de votants : 64 |
| Abstention : 0 |
| Opposition : 0 |
| Approbation : 64 |
| Déport : 0 |

Le Président,
Philippe AUVRAY



Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

Charles Hauton

| |
|--|
| Date de transmission de l'acte: 13/10/2025 |
| Date de réception de l'AR: 13/10/2025 |
| 061-256102922-2025_AG_26-BF |
| A G E D I |

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du jeudi 02 octobre 2025

Objet : Décision modificative n°1 budget annexe bornes 2025

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 59 / Nombre d'absents : 40 / Nombre de pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre, à quatorze heures, le comité syndical, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. GIRARD Roland, Mme REIG-HAMELIN Françoise,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. COUPRIT Pierre, M. GRANDIN Philippe (suppléant),

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), Mme PORTIER Marie-Paule, M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. BERGER Thierry (suppléant), M. TIRARD Philippe,

CLÉ 5 : M. LEVENEZ Yannick, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BLOYET Laurent, M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric,

CLÉ 8 : Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe,

CLÉ 10 : M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. RABAGLIA Patrick,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. LEMOINE Gérard,

Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. JIDOUARD Philippe, M. LEROYER Rémi, M. RAULT Benoit, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. LE CARVENNEC Éric, M. RIPAUT Dominique, M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : M. CHRISTOPHE Hubert, Mme FROUET Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, M. QUELLIER Serge,

CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. MOUSSET Denis,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. BITTARD Frédéric, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. DENIS Jean-Noël, M. LEROUX Henri,

CLÉ 11 : M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, M. VIECELI Didier,

CUA : M. KAYA Armand, M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. LURCON Gérard,

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MARIE Jean-Pierre, M. MAUSSIRE Jacques et M. MOISSERON Franck.

Les pouvoirs :

BOUCHÉ donne pouvoir à REIG-HAMELIN Françoise

FROUET Marie-Françoise donne pouvoir à AUVRAY Philippe

LEROUX Henri donne pouvoir à BIGEON Daniel

OLIVIER Jean Michel donne pouvoir à CHALLIER Philippe

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025

Date de reception de l'AR: 13/10/2025

061-256102922-2025_AG_27-BF

A G E D I

WAEYAERT Denis donne pouvoir à AUVRAY Éric

Secrétaire de séance : Monsieur Charles HAUTON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 1611-1 et suivants, ainsi que les articles L. 2311-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Impôts (CGI) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 validée par l'arrêté du 20 décembre 2024 ;

Vu la délibération n° 2025-AG-05b du 27 février 2025 portant approbation du budget primitif 2025 du budget annexe bornes du Te61.

Considérant les besoins nouveaux qui nécessitent l'inscription de crédits supplémentaires imprévisibles lors du vote du budget primitif ou lié au report de certains projets.

Considérant qu'il convient de modifier le budget annexe bornes de la façon suivante :

Investissement

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|------------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| 458101-Gendarmerie | 10 000,00€ | 458201-Gendarmerie | 10 000,00€ |
| 139158-Reprise de subvention | 3 553,00€ | | |
| 2315-Immobilisations | - 3 553,00€ | | |
| TOTAL | 10 000,00€ | TOTAL | 10 000,00€ |

Fonctionnement

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|------------------------------------|-------------------|----------------------------|-------------------|
| 61551-Réparation véhicule | - 20 000,00€ | 773-Mandats annulés | 18 820,00€ |
| 61558-Réparation mobilier | 20 000,00€ | 777-Reprise de subventions | 3 553,00€ |
| 6156-Maintenance | 22 373,00€ | | |
| 65811-Droits informatique en nuage | - 10,00€ | | |
| 65888-Autres charges de gestion | 10,00€ | | |
| | | | |
| TOTAL | 22 373,00€ | TOTAL | 22 373,00€ |

Après délibération, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVENT la décision modificative au budget susvisée afin de permettre un ajustement des crédits.

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de délégués en exercice : 99

Nombre de présents : 59

Nombre de votants : 64

Abstention : 0

Opposition : 0 Date de transmission de l'acte: 13/10/2025

Approbation : 64 Date de réception de l'AR: 13/10/2025

Déport : 061-256102922-2025_AG_27-BF

A G E D I



Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du jeudi 02 octobre 2025

Objet : Décision modificative n°1 budget annexe chaufferie-bois réseaux techniques 2025

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 59 / Nombre d'absents : 40 / Nombre de pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre, à quatorze heures, le comité syndical, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. GIRARD Roland, Mme REIG-HAMELIN Françoise,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. COUPRIT Pierre, M. GRANDIN Philippe (suppléant),

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), Mme PORTIER Marie-Paule, M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. BERGER Thierry (suppléant), M. TIRARD Philippe,

CLÉ 5 : M. LEVENEZ Yannick, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BLOYET Laurent, M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric,

CLÉ 8 : Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe,

CLÉ 10 : M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. RABAGLIA Patrick,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. LEMOINE Gérard,

Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. JIDOUARD Philippe, M. LEROYER Rémi, M. RAULT Benoit, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. LE CARVENNEC Éric, M. RIPAUT Dominique, M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : M. CHRISTOPHE Hubert, Mme FROUET Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, M. QUELLIER Serge,

CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. MOUSSET Denis,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. BITTARD Frédéric, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. DENIS Jean-Noël, M. LEROUX Henri,

CLÉ 11 : M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, M. VIECELI Didier,

CUA : M. KAYA Armand, M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. LURCON Gérard,

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MARIE Jean-Pierre, M. MAUSSIRE Jacques et M. MOISSERON Franck.

Les pouvoirs :

BOUCHÉ donne pouvoir à REIG-HAMELIN Françoise

FROUET Marie-Françoise donne pouvoir à AUVRAY Philippe

LEROUX Henri donne pouvoir à BIGEON Daniel

OLIVIER Jean Michel donne pouvoir à CHALLIER Philippe

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025

Date de reception de l'AR: 13/10/2025

061-256102922-2025_AG_28-BF

A G E D I

WAEYAERT Denis donne pouvoir à AUVRAY Éric

Secrétaire de séance : Monsieur Charles HAUTON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 1611-1 et suivants, ainsi que les articles L. 2311-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Impôts (CGI) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 validée par l'arrêté du 20 décembre 2024 ;

Vu la délibération n° 2025-AG-05c du 27 février 2025 portant approbation du budget primitif 2025 du budget annexe chaufferie-bois réseaux techniques du Te61.

Considérant les besoins nouveaux qui nécessitent l'inscription de crédits supplémentaires imprévisibles lors du vote du budget primitif ou lié au report de certains projets.

Considérant qu'il convient de modifier le budget annexe chaufferie-bois réseaux techniques de la façon suivante :

IINVESTISSEMENT

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|------------------------------------|--------------------|--|--------------------|
| 2314-Construction sur sol d'autrui | 30 000,00€ | 1311-Participation Etat ou autre 1312-Participation région 1313-Participation département 1687-Avance du budget général | - 109 879,00€ |
| 16871-Remboursement avance | 172 024,00€ | | 38 039,00€ |
| | | | 23 864,00€ |
| | | | 250 000,00€ |
| TOTAL | 202 024,00€ | TOTAL | 202 024,00€ |

FONCTIONNEMENT

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|----------------------------|------------|--|-------------|
| 66111-Intérêt des emprunts | - 300,00€ | 70871-Remboursement de frais 7088-Autres produits d'activité annexe | 3 335,00€ |
| 661121- ICNE | 300,00€ | | - 3 335,00€ |
| TOTAL | - € | TOTAL | - € |

Après délibération, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la décision modificative au budget susvisée afin de permettre un ajustement des crédits.

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

| |
|--|
| Nombre de délégués en exercice : 99 |
| Nombre de présents : 59 |
| Nombre de votants : 64 |
| Abstention : 0 |
| Opposition : 0 |
| Approbation : 64 |
| Date de transmission de l'acte: 13/10/2025 |
| Dépôt : 0 |
| Date de réception de l'AR: 13/10/2025 |
| 061-256102922-2025_AG_28-BF |
| A G E D I |

Le Président,
Philippe AUVRAY



Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du jeudi 02 octobre 2025

Objet : Décision modificative n°1 budget annexe chaufferie-bois réseaux de chaleur 2025

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 60 / Nombre d'absents : 39 / Nombre de pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre, à quatorze heures, le comité syndical, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. GIRARD Roland, Mme REIG-HAMELIN Françoise,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. COUPRIT Pierre, M. GRANDIN Philippe (suppléant),

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), Mme PORTIER Marie-Paule, M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. BERGER Thierry (suppléant), M. TIRARD Philippe,

CLÉ 5 : M. LEVENEZ Yannick, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BLOYET Laurent, M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric,

CLÉ 8 : Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe,

CLÉ 10 : M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. RABAGLIA Patrick,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. LEMOINE Gérard, Dominique TAFFOREAU (suppléant),

Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. JIDOUARD Philippe, M. LEROYER Rémi, M. RAULT Benoit, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. LE CARVENNEC Éric, M. RIPAUT Dominique, M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : M. CHRISTOPHE Hubert, Mme FROUET Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, M. QUELLIER Serge,

CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. MOUSSET Denis,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. BITTARD Frédéric, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. DENIS Jean-Noël, M. LEROUX Henri,

CLÉ 11 : M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, M. VIECELI Didier,

CUA : M. KAYA Armand, M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. LURCON Gérard,

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MARIE Jean-Pierre, M. MAUSSIRE Jacques et M. MOISSERON Franck.

Les pouvoirs :

BOUCHÉ donne pouvoir à REIG-HAMELIN Françoise

FROUET Marie-Françoise donne pouvoir à AUVRAY Philippe

LEROUX Henri donne pouvoir à BIGEON Daniel

OLIVIER Jean Michel donne pouvoir à CHALLIER Philippe

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025

Date de reception de l'AR: 13/10/2025

061-256102922-2025_AG_29-BF

A G E D I

WAEYAERT Denis donne pouvoir à AUVRAY Éric

Secrétaire de séance : Monsieur Charles HAUTON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 1611-1 et suivants, ainsi que les articles L. 2311-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Impôts (CGI) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 validée par l'arrêté du 20 décembre 2024,

Vu la délibération n° 2025-AG-05d du 27 février 2025 portant approbation du budget primitif 2025 du budget annexe chaufferie-bois réseaux de chaleur du Te61.

Considérant les besoins nouveaux qui nécessitent l'inscription de crédits supplémentaires imprévisibles lors du vote du budget primitif ou lié au report de certains projets.

Considérant qu'il convient de modifier le budget annexe chaufferie-bois réseaux de chaleur de la façon suivante :

INVESTISSEMENT

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|------------------------------------|---------------------|---|---------------------|
| 040-Reprise de subvention | 32 820,00€ | 1311-État et établissements 1312-Région 13188-Subventions autres tiers 040-Amortissement | - 781 000,00€ |
| | | | 38 367,00€ |
| 2314-Construction sur sol d'autrui | - 91 327,00€ | | 651 000,00€ |
| | | | 33 126,00€ |
| TOTAL | - 58 507,00€ | TOTAL | - 58 507,00€ |

FONCTIONNEMENT

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|---------------------------------------|-------------------|--|-------------------|
| 6061-Fournitures non stockables | 20 000,00€ | 74-Subventions 778-Autres produits exceptionnels 042-Reprise de subvention | - 96 397,00€ |
| 6156-Maintenance | 13 297,00€ | | 130 000,00€ |
| 62871-Remboursement de frais à la col | 3 335,00€ | | 32 820,00€ |
| 6588-Autres charges de gestion | - 3 335,00€ | | |
| 66111-Intérêts | - 900,00€ | | |
| 661121-Intérêts ICNE | 900,00€ | | |
| 6811-Amortissement | 33 126,00€ | | |
| TOTAL | 66 423,00€ | TOTAL | 66 423,00€ |

Après délibération, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la décision modificative au budget susvisée afin de permettre un ajustement des crédits.

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

| |
|--|
| Nombre de délégués en exercice : 99 |
| Nombre de présents : 60 |
| Nombre de votants : 65 |
| Date de transmission de l'acte: 13/10/2025 |
| Abstention : 0 |
| Date de réception de l'AR: 13/10/2025 |
| Opposition : 0 |
| 061-256102922-2025_AG_29-BF |
| Approbation : 65 |
| A G E D I |
| Déport : 0 |



Le Président,
[Signature]

Secrétaire de séance,
[Signature]

Philippe AUVRAY

Charles HAUTON

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de reception de l'AR: 13/10/2025
061-256102922-2025_AG_29-BF
A G E D I

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du jeudi 02 octobre 2025

Objet : Décision modificative n°1 budget annexe PCRS 2025

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 60 / Nombre d'absents : 39 / Nombre de pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre, à quatorze heures, le comité syndical, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. GIRARD Roland, Mme REIG-HAMELIN Françoise,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. COUPRIT Pierre, M. GRANDIN Philippe (suppléant),

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), Mme PORTIER Marie-Paule, M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. BERGER Thierry (suppléant), M. TIRARD Philippe,

CLÉ 5 : M. LEVENEZ Yannick, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BLOYET Laurent, M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric,

CLÉ 8 : Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe,

CLÉ 10 : M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. RABAGLIA Patrick,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. LEMOINE Gérard, Dominique TAFFOREAU (suppléant),

Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. JIDOUARD Philippe, M. LEROYER Rémi, M. RAULT Benoit, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. LE CARVENNEC Éric, M. RIPAUT Dominique, M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : M. CHRISTOPHE Hubert, Mme FROUET Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, M. QUELLIER Serge,

CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. MOUSSET Denis,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. BITTARD Frédéric, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. DENIS Jean-Noël, M. LEROUX Henri,

CLÉ 11 : M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, M. VIECELI Didier,

CUA : M. KAYA Armand, M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. LURCON Gérard,

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MARIE Jean-Pierre, M. MAUSSIRE Jacques et M. MOISSERON Franck.

Les pouvoirs :

BOUCHÉ donne pouvoir à REIG-HAMELIN Françoise

FROUET Marie-Françoise donne pouvoir à AUVRAY Philippe

LEROUX Henri donne pouvoir à BIGEON Daniel

OLIVIER Jean Michel donne pouvoir à CHALLIER Philippe

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025

Date de reception de l'AR: 13/10/2025

061-256102922-2025_AG_30_1-BF

A G E D I

WAEYAERT Denis donne pouvoir à AUVRAY Éric

Secrétaire de séance : Monsieur Charles HAUTON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 1611-1 et suivants, ainsi que les articles L. 2311-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Impôts (CGI) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 validée par l'arrêté du 20 décembre 2024 ;

Vu la délibération n° 2025-AG-05g du 27 février 2025 portant approbation du budget primitif 2025 du budget annexe PCRS du Te61.

Considérant les besoins nouveaux qui nécessitent l'inscription de crédits supplémentaires imprévisibles lors du vote du budget primitif ou lié au report de certains projets.

Considérant qu'il convient de modifier le budget annexe PCRS de la façon suivante :

INVESTISSEMENT

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|-----------------------------------|---------------------|---|---------------------|
| 202-Frais d'étude PCRS | 234 220,00 € | 1022-FCTVA 13142-Subvention collectivité de rattachement 13172-Subvention FEDER | 64 503,00 € |
| 2051-Logiciels | 36 303,00 € | | 33 378,00 € |
| 21838-Autre matériel informatique | - 72 124,00 € | | 129 264,00 € |
| 238-Avance | 28 746,00 € | | |
| TOTAL | 227 145,00 € | TOTAL | 227 145,00 € |

FONCTIONNEMENT

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|-----------------------------|--------------------|---|--------------------|
| 6156-Maintenance | 60 184,00 € | 74718-Participation Etat 74748-Participations autres communes 74751-Participations Te61 74758-Participations autres groupements 74772-Participation FEDER | - 39 593,00 € |
| 6182-Documentation générale | 3 949,00 € | | - 12 000,00 € |
| | | | 55 184,00 € |
| | | | - 135 367,00 € |
| | | | 195 909,00 € |
| TOTAL | 64 133,00 € | TOTAL | 64 133,00 € |

Après délibération, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la décision modificative au budget susvisée afin de permettre un ajustement des crédits.

Précisent que :

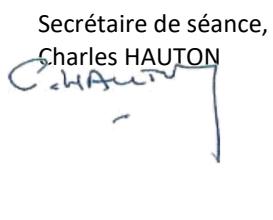
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

| |
|--|
| Nombre de délégués en exercice : 99 |
| Nombre de présents : 60 |
| Nombre de votants : 65 |
| Abstention : 0 |
| Date de transmission de l'acte: 13/10/2025 |
| Date de réception de l'AR: 13/10/2025 |
| Déport: 061-256102922-2025_AG_30_1-BF |
| A G E D I |

Le Président,
Philippe AUVRAY


Secrétaire de séance,
Charles HAUTON


DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du jeudi 02 octobre 2025

Objet : Retrait de l'adhésion au syndicat mixte « Agence de Gestion et de Développement Informatique » (A.GE.DI)

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 60 / Nombre d'absents : 39 / Nombre de pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre, à quatorze heures, le comité syndical, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. GIRARD Roland, Mme REIG-HAMELIN Françoise,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. COUPRIT Pierre, M. GRANDIN Philippe (suppléant),
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), Mme PORTIER Marie-Paule, M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. BERGER Thierry (suppléant), M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. LEVENEZ Yannick, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BLOYET Laurent, M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe,
CLÉ 10 : M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. LEMOINE Gérard, Dominique TAFFOREAU (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. JIDOUARD Philippe, M. LEROYER Rémi, M. RAULT Benoit, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. LE CARVENNEC Éric, M. RIPAUT Dominique, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : M. CHRISTOPHE Hubert, Mme FROUEL Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. MOUSSET Denis,
CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,
CLÉ 7 : M. BITTARD Frédéric, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. DENIS Jean-Noël, M. LEROUX Henri,
CLÉ 11 : M. ROULLEAUX Éric,
CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, M. VIECELI Didier,
CUA : M. KAYA Armand, M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. LURCON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MARIE Jean-Pierre, M. MAUSSIRE Jacques et M. MOISSERON Franck.

Les pouvoirs :

BOUCHÉ donne pouvoir à REIG-HAMELIN Françoise
FROUEL Marie-Françoise donne pouvoir à AUVRAY Philippe
LEROUX Henri donne pouvoir à BIGEON Daniel

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de reception de l'AR: 13/10/2025
061-256102922-2025_AG_31-DE
A G E D I

OLIVIER Jean Michel donne pouvoir à CHALLIER Philippe
WAEYART Denis donne pouvoir à AUVRAY Éric

Secrétaire de séance : Monsieur Charles HAUTON

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2020-AG-60 en date du 9 décembre 2020 désignant Monsieur le 1^{er} vice-Président Charles HAUTON délégué au sein du syndicat mixte Agence de Gestion et de Développement Informatique » (AGEDI) ;

Vu la délibération 2021-AG-04 en date du 10 février 2021 relative à l'adhésion du Te61 au syndicat mixte Agence de Gestion et de Développement Informatique » (AGEDI) ;

Vu la convention pour la mise à disposition de services informatiques et numériques des collectivités territoriales et leurs groupements signée entre le Te61 et AGEDI en date du 13 février 2024 ;

Considérant qu'AGEDI est un établissement public constitué sous forme de syndicat mixte ; qu'il met à disposition des collectivités adhérentes au syndicat un service de logiciel pour accompagner la dématérialisation du service public depuis sa création ;

Considérant qu'AGEDI a mise à disposition du Te61 l'outil « Proxima.ACTES » pour l'envoi dématérialisé des actes pour visa de légalité de la préfecture ;

Considérant que l'évolution des services et des missions du Te61 accroissent régulièrement le nombre d'actes devant être envoyés de façon dématérialisée ;

Considérant les spécificités des compétences exercées par le Te61 en tant que collectivité territoriale.

EXPOSE

AGEDI est un établissement public constitué sous forme de syndicat mixte, dont le siège est à Aurillac (Cantal). La gouvernance est à ce titre assurée par des élus représentatifs de l'ensemble des adhérents. Les services sont rendus aux adhérents sur le principe de la mutualisation.

Proxima.ACTES est le logiciel, proposé par AGEDI, utilisé pour l'envoi dématérialisé des délibérations, décisions et arrêtés. Ce logiciel propose une suite de solutions informatiques et numériques afin de répondre aux besoins de fonctionnement des collectivités territoriales ainsi qu'une assistance à distance.

Aujourd'hui le service administratif rencontre des difficultés d'utilisation telles que :

- La difficulté d'adaptation du logiciel aux compétences d'un syndicat d'électrification,
- La difficulté de réponse face à certains dysfonctionnements.

Ainsi il est proposé de retirer le Te61 d'AGEDI afin de ne plus être lié à la prestation. En cas de demande de retrait volontaire, le retrait n'est effectif qu'au 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle l'adhérent a fait part de sa décision de se retirer par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception. Les contributions et demandes de remboursement sont dues jusqu'au retrait effectif.

Après délibération, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** le retrait de l'adhésion du Te61 au syndicat mixte AGEDI à compter du 31 décembre 2025,
- **AUTORISENT** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente décision.

Précisent que :

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de reception de l'AR: 13/10/2025
061-256102922-2025_AG_31-DE
A G E D I

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de délégués en exercice : 99
Nombre de présents : 60
Nombre de votants : 65
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 65
Déport : 0

Le Président,
Philippe AUVRAY



Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

Ch. Hauton

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de réception de l'AR: 13/10/2025
061-256102922-2025_AG_31-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du jeudi 02 octobre 2025**

| |
|--|
| Objet : Création d'un poste d'« Assistant(e) administratif(ve) et gestion des achats d'énergies » |
|--|

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 60 / Nombre d'absents : 39 / Nombre de pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre, à quatorze heures, le comité syndical, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. GIRARD Roland, Mme REIG-HAMELIN Françoise,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. COUPRIT Pierre, M. GRANDIN Philippe (suppléant),
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), Mme PORTIER Marie-Paule, M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. BERGER Thierry (suppléant), M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. LEVENEZ Yannick, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BLOYET Laurent, M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe,
CLÉ 10 : M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. LEMOINE Gérard, Dominique TAFFOREAU (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. JIDOUARD Philippe, M. LEROYER Rémi, M. RAULT Benoit, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. LE CARVENNEC Éric, M. RIPAUT Dominique, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : M. CHRISTOPHE Hubert, Mme FROUET Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. MOUSSET Denis,
CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,
CLÉ 7 : M. BITTARD Frédéric, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. DENIS Jean-Noël, M. LEROUX Henri,
CLÉ 11 : M. ROULLEAUX Éric,
CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, M. VIECELI Didier,
CUA : M. KAYA Armand, M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. LURCON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MARIE Jean-Pierre, M. MAUSSIRE Jacques et M. MOISSERON Franck.

Les pouvoirs :

BOUCHÉ donne pouvoir à REIG-HAMELIN Françoise
FROUET Marie-Françoise donne pouvoir à AUVRAY Philippe
LEROUX Henri donne pouvoir à BIGEON Daniel
OLIVIER Jean Michel donne pouvoir à CHALLIER Philippe

| |
|--|
| Date de transmission de l'acte: 13/10/2025 |
| Date de reception de l'AR: 13/10/2025 |
| 061-256102922-2025_AG_32-DE |
| A G E D I |

WAEYAERT Denis donne pouvoir à AUVRAY Éric

Secrétaire de séance : Monsieur Charles HAUTON

Monsieur le Président,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique et notamment l'article L.313-1 ;

VU le budget 2025 du syndicat ;

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire aux besoins du service transition énergétique du Territoire d'Énergie Orne, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs et rédacteurs ;

EXPOSE

Il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- Assistance administrative du service transition énergétique ;
- Gestion du groupement d'achat électricité ;
- Interlocuteur du coordonnateur du groupement d'achat gaz.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au comité syndical de créer, à compter du 1^{er} décembre 2025 un emploi permanent d'assistant(e) administratif(ve) et gestion des achats d'énergies relevant de la catégorie hiérarchique C ou B des adjoints administratifs ou rédacteurs à tous les grades s'y rapportant, à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Cependant, après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° pour les emplois de catégorie C ou B des adjoints administratifs ou rédacteurs à tous les grades s'y rapportant, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé :

- le niveau de recrutement : diplôme 3, 4 ou 5, ou avec une expérience professionnelle significative,
- le niveau de rémunération : le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade concerné.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de créer un emploi permanent selon les modalités précitées,
- **AUTORISE** le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, selon les modalités précitées,

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de reception de l'AR: 13/10/2025
061-256102922-2025_AG_32-DE
A G E D I

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente décision.

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télerecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

| |
|-------------------------------------|
| Nombre de délégués en exercice : 99 |
| Nombre de présents : 60 |
| Nombre de votants : 65 |
| Abstention : 0 |
| Opposition : 0 |
| Approbation : 65 |
| Déport : 0 |

Le Président,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

A blue ink signature of "Charles Hauton" with a small checkmark and a downward arrow below it.

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de réception de l'AR: 13/10/2025
061-256102922-2025_AG_32-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du jeudi 02 octobre 2025

Objet : Création d'un poste « Assistant(e) de gestion administrative »

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 60 / Nombre d'absents : 39 / Nombre de pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre, à quatorze heures, le comité syndical, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. GIRARD Roland, Mme REIG-HAMELIN Françoise,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. COUPRIT Pierre, M. GRANDIN Philippe (suppléant),

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), Mme PORTIER Marie-Paule, M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. BERGER Thierry (suppléant), M. TIRARD Philippe,

CLÉ 5 : M. LEVENEZ Yannick, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BLOYET Laurent, M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric,

CLÉ 8 : Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe,

CLÉ 10 : M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. RABAGLIA Patrick,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. LEMOINE Gérard, Dominique TAFFOREAU (suppléant),

Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. JIDOUARD Philippe, M. LEROYER Rémi, M. RAULT Benoit, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. LE CARVENNEC Éric, M. RIPAUT Dominique, M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : M. CHRISTOPHE Hubert, Mme FROUET Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, M. QUELLIER Serge,

CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. MOUSSET Denis,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. BITTARD Frédéric, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. DENIS Jean-Noël, M. LEROUX Henri,

CLÉ 11 : M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, M. VIECELI Didier,

CUA : M. KAYA Armand, M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. LURCON Gérard,

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MARIE Jean-Pierre, M. MAUSSIRE Jacques et M. MOISSERON Franck.

Les pouvoirs :

BOUCHÉ donne pouvoir à REIG-HAMELIN Françoise

FROUET Marie-Françoise donne pouvoir à AUVRAY Philippe

LEROUX Henri donne pouvoir à BIGEON Daniel

OLIVIER Jean Michel donne pouvoir à CHALLIER Philippe

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025

Date de reception de l'AR: 13/10/2025

061-256102922-2025_AG_33-DE

A G E D I

WAEYAERT Denis donne pouvoir à AUVRAY Éric

Secrétaire de séance : Monsieur Charles HAUTON

Monsieur le Président,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique et notamment l'article L.313-1 ;

VU le budget 2025 du syndicat ;

VU le tableau des effectifs existant.

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire aux besoins du service administratif du Territoire d'Énergie Orne, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs et rédacteurs.

EXPOSE

Il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- Assistance administrative pour les différents services du Te61 ;
- Assistance à la gestion des réunions ;
- Gestion de l'accueil du syndicat.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au comité syndical de créer, à compter du 1^{er} novembre 2025 un emploi permanent d'assistant(e) de gestion administrative relevant de la catégorie hiérarchique C ou B des adjoints administratifs ou rédacteurs à tous les grades s'y rapportant, à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Cependant, après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° pour les emplois de catégorie C ou B des adjoints administratifs ou rédacteurs à tous les grades s'y rapportant, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé :

- le niveau de recrutement : diplôme 3, 4 ou 5 ou avec une expérience professionnelle significative,
- le niveau de rémunération : le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade concerné.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de créer un emploi permanent selon les modalités précitées,
- **AUTORISE** le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, selon les modalités précitées,

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de reception de l'AR: 13/10/2025
061-256102922-2025_AG_33-DE
A G E D I

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente décision.

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

| |
|-------------------------------------|
| Nombre de délégués en exercice : 99 |
| Nombre de présents : 60 |
| Nombre de votants : 65 |
| Abstention : 0 |
| Opposition : 0 |
| Approbation : 65 |
| Déport : 0 |



Le Président,
Philippe AUVRAY

Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

| |
|--|
| Date de transmission de l'acte: 13/10/2025 |
| Date de réception de l'AR: 13/10/2025 |
| 061-256102922-2025_AG_33-DE |
| A G E D I |

| EMPLOI/ POSTE | Date de création ou modification Référence délibération | EMPLOIS | | | | | | | | | | EFFECTIFS | | | | | | | |
|---|---|---|-----|--------------|--------|---------------------------|---|---|--|---|-----|------------------|---|---|-----------|-------------|-------------------------|--------------------|---|
| | | Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures | | Total (1) | | Catégorie hiérarchique | | | Grade(s) rattaché(s) à cet emploi | Emploi pouvant être pouvu par un contractuel (L332-8 du CGFP) | | Emploi pourvu | Emploi non pourvu | Grade de l'agent qui occupe le poste | Statut | | Si temps partiel (1) | | Identité agent en fonction sur le poste (1) |
| | | TC | TNC | En heures | En ETP | A | B | C | | oui | non | | | | Titulaire | Contractuel | Quoté | Temps en heures | |
| Assistante pôle technique | 2013-AG-10 01/03/2016 | TC | | 35 | 1 | | | C | Adjoint administratif | oui | | | 1 | | | | | | |
| Secrétaire | 2015-AG-14 01/05/2015 | TC | | 35 | 1 | | | C | Adjoint administratif | | non | 1 | Adjoint administratif | | | 1 | | | VERDIERE Maryline |
| Chef comptable | 2015-AG-27 01/07/2015 | TC | | 35 | 1 | B | | | Rédacteur Rédacteur Principal | | non | 1 | Rédacteur principal 1 | | 1 | | | | THIERRY Isabelle |
| Chargé d'affaires | 2015-AG-28 01/09/2015 | TC | | 35 | 1 | B | | | Technicien Technicien principal | oui | | 1 | Technicien | | | 1 | | | ALLANIC André-Jacques |
| Chargé d'affaires | 2015-AG-28 01/09/2015 | TC | | 35 | 1 | B | | | Technicien Technicien principal | oui | | 1 | Technicien | | 1 | | | | THEUDE Guillaume |
| Chargé d'affaires | 2016-AG-09 01/03/2016 | TC | | 35 | 1 | A | | | Ingénieur | | non | 1 | Ingénieur | | | 1 | | | BISSON Stanislas |
| Chargé d'affaires | 2016-AG-10 01/03/2016 | TC | | 35 | 1 | A | | | Ingénieur | | non | 1 | Ingénieur | | | 1 | | | BELAND Stéphane |
| DRH et responsable pôle administratif | 2016-AG-23A 01/05/2016 | TC | | 35 | 1 | B | | | Rédacteur | | non | 1 | | | | | | | |
| Directeur ressources humaines et responsable du pôle administratif | 2016-AG-23A 01/05/2016 | TC | | 35 | 1 | B | | | Rédacteur | | non | 1 | | | | | | | |
| Chargé de mission énergie | 2016-AG-71 01/01/2017 | TC | | 35 | 1 | A | | | Ingénieur | | non | 1 | Ingénieur | | | 1 | | | BOUDOU Richard |
| Gestionnaire technique | 2017-AG-59 15/02/2017 | TC | | 35 | 1 | | | C | Adjoint technique | | non | 1 | Adjoint technique | | 1 | | | | DANGUY Damien |
| Communicant | 2017-AG-60 01/01/2018 | TC | | 35 | 1 | B | C | | Adjoint administratif Rédacteur | oui | | 1 | Rédacteur | | | | | | |
| Technicien support et service / Informaticien | 2017-AG-61 01/01/2018 | TC | | 35 | 1 | B | C | | Adjoint administratif Adjoint administratif p Rédacteur Rédacteur principal | oui | | 1 | Rédacteur | | | 1 | | | VISSYRIAS Rémy |
| Secrétaire technique | 2017-AG-62 01/11/2017 | TC | | 35 | 1 | | C | | Adjoint technique Adjoint technique P Adjoint administratif Adjoint administratif P | oui | | 1 | Adjoint administratif P1 | | 1 | | | | GANDIN Sylvie |
| Animateur showroom | 2017-AG-63 01/01/2018 | TC | | 35 | 1 | B | C | | Adjoint d'animation Animateur | oui | | 1 | Animateur | | | 1 | 80% | | DUBOIS Camille |
| Technicien énergie | 2017-AG-73 01/01/2018 | TC | | 35 | 1 | B | | | Technicien Technicien principal | oui | | 1 | Technicien | | | | | | |
| Régisseur | 2018-AG-16 01/01/2018 | TC | | 35 | 1 | A | | | Assistant territorial de conservation du patrimoine | oui | | 1 | Assistant territorial de conservation du patrimoine | | | 1 | | | DUPONT-BLOCH Nicolas |
| Géomaticien | 2018-AG-43 01/01/2019 | TC | | 35 | 1 | A | B | | Technicien Technicien P Ingénieur | oui | | 1 | Technicien | | | 1 | | | TIREAU Maylis |
| Chargé de mission énergie | 2018-AG-44 01/01/2019 | TC | | 35 | 1 | A | B | | Technicien Ingenieur | oui | | 1 | Ingénieur | | | 1 | | | DURAND David |
| Informaticien | 2019-AG-16 01/04/2019 | TC | | 35 | 1 | B | C | | Adjoint administratif Rédacteur | oui | | 1 | Rédacteur | | | 1 | | | LUMINGU Dody |
| Chargé d'affaires ER et GAZ | 2019-AG-17 01/04/2019 | TC | | 35 | 1 | A | B | | | oui | | 1 | | | | | | | |
| Technicien showroom | 2019-AG-36 01/07/2019 | TC | | 35 | 1 | B | C | | Adjoint technique Adjoint technique P Technicien Technicien P | oui | | 1 | | | | | | | |
| Chargé d'affaires | 2019-AG-42 01/09/2019 | TC | | 35 | 1 | B | | | Technicien Technicien P | oui | | 1 | Technicien P1 | | 1 | | | | MAILLARD David |
| Directeur général | 2020-AG-04 18/02/2020 | TC | | 35 | 1 | A | | | | oui | | 1 | | | | | | | |
| Chargé d'affaires énergie | 2020-AG-05a 01/03/2020 | TC | | 35 | 1 | A | | | Ingenieur | oui | | 1 | Ingénieur | | | 1 | | | TESSON Hélène |
| Chargé d'affaires | 2020-AG-05a 01/03/2020 | TC | | 35 | 1 | A | | | Ingénieur | oui | | 1 | Ingénieur | | | 1 | | | DELERY Guillaume |
| Chargé d'affaire | 2020-AG-05b 01/03/2020 | TC | | 35 | 1 | B | | | Tecnicien Technicien P | oui | | 1 | Technicien | | | 1 | | | BESNIER Tom |
| Chargé d'affaires | 2020-AG-05b 01/03/2020 | TC | | 35 | 1 | B | | | Technicien Technicien P | oui | | 1 | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---------------------------|-----|--|--|----|---|---|---|---|--|-----|--|-----|---|---|--------------------------|---|--|---|--|--------------------------------|
| Chargé d'affaires | 2020-AG-05c 01/03/2020 | TC | | | 35 | 1 | | | C | Adjoint technique Adjoint technique P | oui | | | | 1 | | | | | | |
| Sécrétaire administrative | 2020-AG-48a 01/01/2021 | TC | | | 35 | 1 | A | | | Attaché | oui | | | | 1 | | | | | | |
| Sécrétaire administrative | 2020-AG-48b 01/01/2021 | TC | | | 35 | 1 | B | | | Rédacteur Rédacteur P | oui | | | 1 | | | | | | | CHERON Lucile |
| Sécrétaire administrative | 2020-AG-48c 01/01/2021 | TC | | | 35 | 1 | | | C | Adjoint administratif Adjoint administratif P | oui | | | 1 | | Adjoint administratif P1 | 1 | | | | CHERON Lucile (en détachement) |
| Géomaticien | 2020-AG-49a 01/01/2021 | TC | | | 35 | 1 | A | | | Ingénieur | oui | | | 1 | | Ingénieur | | | 1 | | TALEB Dyhia |
| Géomaticien | 2020-AG-49b 01/01/2021 | TC | | | 35 | 1 | B | | | Technicien Technicien P | oui | | | 1 | | Technicien | | | 1 | | DESCHAMPS Gaël |
| Géomaticien | 2020-AG-49c 01/01/2021 | TC | | | 35 | 1 | | | C | Adjoint technique Adjoint technique P | oui | | | 1 | | | | | | | |
| Juriste | 2021-AG-17a 01/09/2021 | TC | | | 35 | 1 | A | | | Attaché | oui | | | 1 | | Attaché | | | 1 | | AVICE Louis |
| Juriste | 2021-AG-17b 01/09/2021 | TC | | | 35 | 1 | B | | | Rédacteur Rédacteur P | oui | | | 1 | | | | | | | |
| Conseiller en énergie partagé | 2021-AG-19a 01/09/2021 | TC | | | 35 | 1 | A | | | Technicien | oui | | | 1 | | | | | | | |
| Conseiller en énergie partagé | 2021-AG-19b 01/09/2021 | TC | | | 35 | 1 | B | C | | Technicien Technicien P1 Technicien P2 | oui | | | 1 | | | | | 1 | | |
| Agent d'entretien des locaux | 2021-AG-20 01/07/2021 | TNC | | | | | | C | | Adjoint technique | oui | | | 1 | | Adjoint technique | | | 1 | | BONNEFOI Gladys |
| Economie de flux | 2022-AG-40a 01/01/2023 | TC | | | 35 | 1 | A | B | | Technicien Technicien P Ingénieur Ingénieur P | oui | | | 1 | | | | | | | |
| Chargé d'affaire énergie | 2022-AG-40b 01/01/2023 | TC | | | 35 | 1 | A | B | | Technicien Technicien P Ingénieur Ingénieur P | oui | | | 1 | | | | | | | LECAPLAIN Eric |
| Agent d'accueil | 2022-AG-40c 01/01/2023 | TC | | | 35 | 1 | B | C | | Adjoint administratif Adjoint administratif P Rédacteur Rédacteur P | oui | | | 1 | | Rédacteur | | | 1 | | CAHAGNE Alexandre |
| Gestionnaire marchés publics et comptabilité | 2022-AG-40d 01/01/2023 | TC | | | 35 | 1 | B | | | Adjoint administratif Adjoint administratif P Rédacteur Rédacteur P | oui | | | 1 | | Adjoint administratif P1 | 1 | | | | HUET Mélina |
| Adjoint administratif de 2ème classe | 2022-AG-40e 01/02/2023 | TC | | | 35 | 1 | | C | | Adjoint administratif P2 | | | non | 1 | | Adjoint administratif P2 | 1 | | | | VANDEVYVERE-THUILIEZ Laureen |
| Directeur des services techniques | 2023-AG-25a 01/07/2023 | TC | | | 35 | 1 | A | | | Ingénieur en chef | oui | | | 1 | | Ingénieur en chef | | | 1 | | THOMAS Cédric |
| Technicien SIG | 2023-AG-25b 01/10/2023 | TC | | | 35 | 1 | B | | | Technicien Technicien P | oui | | | 1 | | Technicien | | | 1 | | |
| Secrétaire administrative et comptable du pôle technique | 2024-AG-06 01/03/2024 | TC | | | 35 | 1 | B | C | | Adjoint administratif Adjoint administratif P Rédacteur Rédacteur P | oui | | | 1 | | Adjoint administratif P2 | 1 | | | | DUHERON Elisabeth |
| Secrétaire générale | 2024-AG-27 01/06/2024 | TC | | | 35 | 1 | A | B | | Rédacteur Rédacteur P Attaché Attaché P | oui | | | 1 | | Rédacteur P2 | 1 | | | | THUILIEZ Christine |
| Chargé(e) de la commande publique | 2024-AG-28 06/06/2024 | TC | | | 35 | 1 | B | C | | Adjoint administratif Adjoint administratif P Rédacteur Rédacteur P | oui | | | 1 | | | | | | | |
| Secrétaire éclairage public | | TC | | | 35 | 1 | | C | | Attaché Attaché Principal Attaché hors classe | oui | | | 1 | | Adjoint administratif | 1 | | | | JOURDAINNE Catherine |
| Responsable du service communication | 2024-AG-64 du 17/12/2024 | TC | | | 35 | 1 | A | | | Ingénieur Ingénieur principal Ingénieur hors classe | oui | | | 1 | | Attaché | 1 | | | | BOISGONTIER Julie |
| Responsable du service maîtrise de l'énergie | 2024-AG-65 du 17/12/2024 | TC | | | 35 | 1 | A | | | Technicien Technicien P | oui | | | 1 | | Ingénieur | 1 | | | | THUILLIER Nicolas |
| Chargé(e) d'affaires techniques | 2025-AG-06 du 27/05/2025 | TC | | | 35 | 1 | B | | | Adjoint administratif Adjoint administratif P Rédacteur Rédacteur P | oui | | | 1 | | | | | | | |
| Assistant(e) administratif(ve) et gestionnaire de groupement d'achat | 2025-AG-32 du 10/02/2025 | TC | | | 35 | 1 | B | C | | | oui | | | 1 | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--------------------------|----|--|--|----|---|---|---|--|-----|--|---|---|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Assistant(e) de gestion administrative | 2025-AG-33 du 10/02/2025 | TC | | | 35 | 1 | B | C | Adjoint administratif Adjoint administratif P Rédacteur Rédacteur P | oui | | 1 | 1 | | | | | | | | |
|--|--------------------------|----|--|--|----|---|---|---|--|-----|--|---|---|--|--|--|--|--|--|--|--|

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du jeudi 2 octobre 2025

Objet : Assermentation d'agents publics – contrôle de concession électrique

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 60 / Nombre d'absents : 39 / Nombre de pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre, à quatorze heures, le comité syndical, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. GIRARD Roland, Mme REIG-HAMELIN Françoise,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. COUPRIT Pierre, M. GRANDIN Philippe (suppléant),

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), Mme PORTIER Marie-Paule, M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. BERGER Thierry (suppléant), M. TIRARD Philippe,

CLÉ 5 : M. LEVENEZ Yannick, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BLOYET Laurent, M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric,

CLÉ 8 : Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe,

CLÉ 10 : M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. RABAGLIA Patrick,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. LEMOINE Gérard, Dominique TAFFOREAU (suppléant),

Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. JIDOUARD Philippe, M. LEROYER Rémi, M. RAULT Benoit, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. LE CARVENNEC Éric, M. RIPAUT Dominique, M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : M. CHRISTOPHE Hubert, Mme FROUET Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, M. QUELLIER Serge,

CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. MOUSSET Denis,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. BITTARD Frédéric, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. DENIS Jean-Noël, M. LEROUX Henri,

CLÉ 11 : M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, M. VIECELI Didier,

CUA : M. KAYA Armand, M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. LURCON Gérard,

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MARIE Jean-Pierre, M. MAUSSIRE Jacques et M. MOISSERON Franck.

Les pouvoirs :

BOUCHÉ donne pouvoir à REIG-HAMELIN Françoise

FROUET Marie-Françoise donne pouvoir à AUVRAY Philippe

LEROUX Henri donne pouvoir à BIGEON Daniel

OLIVIER Jean Michel donne pouvoir à CHALLIER Philippe

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025

Date de reception de l'AR: 13/10/2025

061-256102922-2025_AG_34-DE

A G E D I

WAEYAERT Denis donne pouvoir à AUVRAY Éric

Secrétaire de séance : Monsieur Charles HAUTON

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L. 2224-31 ;

Vu le code de l'énergie, notamment les articles L. 322-1, L. 322-2, L. 322-6 et L. 324-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°1111-22-0001 en date du 10 janvier 2022 modifiant les statuts du syndicat mixte « territoire d'Energie Orne » constitué par l'arrêté du 4 septembre 1948 ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 29 septembre 2021 relative à la nouvelle modification des statuts du Te61 et la mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes ;

Vu la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, signée le 17 décembre 2019 par le Territoire d'Énergie Orne, Enedis et EDF, et son cahier des charges associé.

Considérant qu'en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE), et donc d'autorité concédante du réseau de distribution publique d'électricité, le Te61 est chargé d'assurer un contrôle des activités du concessionnaire et d'en rendre compte à ses adhérents pour leur permettre d'apprecier au mieux l'état de leur patrimoine, ainsi que la qualité du service rendu.

Considérant qu'un tel contrôle affecte tant le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité que la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, concédés respectivement aux sociétés Enedis et Électricité de France (EDF).

Considérant qu'au titre de l'article L. 2224-31 I alinéa 4 du CGCT, des agents publics parmi ceux chargés des missions de contrôle doivent être habilités à cet effet par le Président de l'établissement public de coopération et assermentés.

Considérant qu'à ce jour, Madame Christine THUILLIEZ, Secrétaire Générale, a été habilitée pour exercer le contrôle ; que cette mission doit être renforcée en interne et que d'autres agents devront être assermentés.

Considérant ainsi que Monsieur Cédric THOMAS, Directeur Technique, Monsieur Stanislas BISSON, Chargé d'affaires électrification, Madame Dyhia TALEB, Responsable du service Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) et Monsieur Louis AVICE, Chargé des affaires juridiques, sont naturellement désignés pour assurer le contrôle de la concession de distribution publique d'électricité avec Madame Christine THUILLIEZ.

Après échanges de vues, les membres du comité syndical à l'unanimité :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président à habiliter par arrêté Messieurs Cédric THOMAS, Stanislas BISSON et Louis AVICE, ainsi que Madame Dyhia TALEB s'agissant du contrôle des concessions de distribution publique d'électricité ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à saisir le Tribunal Judiciaire en vue de leur assermentation ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de reception de l'AR: 13/10/2025
061-256102922-2025_AG_34-DE
A G E D I

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de délégués en exercice : 99
Nombre de présents : 60
Nombre de votants : 65
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 65
Déport : 0

Le Président,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Charles Hauton".

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de réception de l'AR: 13/10/2025
061-256102922-2025_AG_34-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du jeudi 2 octobre 2025

Objet : Assermentation d'agents publics – contrôle de concession gaz

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 60 / Nombre d'absents : 39 / Nombre de pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre, à quatorze heures, le comité syndical, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. GIRARD Roland, Mme REIG-HAMELIN Françoise,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. COUPRIT Pierre, M. GRANDIN Philippe (suppléant),

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), Mme PORTIER Marie-Paule, M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. BERGER Thierry (suppléant), M. TIRARD Philippe,

CLÉ 5 : M. LEVENEZ Yannick, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BLOYET Laurent, M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric,

CLÉ 8 : Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe,

CLÉ 10 : M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. RABAGLIA Patrick,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. LEMOINE Gérard, Dominique TAFFOREAU (suppléant),

Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. JIDOUARD Philippe, M. LEROYER Rémi, M. RAULT Benoit, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. LE CARVENNEC Éric, M. RIPAUT Dominique, M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : M. CHRISTOPHE Hubert, Mme FROUET Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, M. QUELLIER Serge,

CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. MOUSSET Denis,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. BITTARD Frédéric, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. DENIS Jean-Noël, M. LEROUX Henri,

CLÉ 11 : M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, M. VIECELI Didier,

CUA : M. KAYA Armand, M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. LURCON Gérard,

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MARIE Jean-Pierre, M. MAUSSIRE Jacques et M. MOISSERON Franck.

Les pouvoirs :

BOUCHÉ donne pouvoir à REIG-HAMELIN Françoise

FROUET Marie-Françoise donne pouvoir à AUVRAY Philippe

LEROUX Henri donne pouvoir à BIGEON Daniel

OLIVIER Jean Michel donne pouvoir à CHALLIER Philippe

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025

Date de reception de l'AR: 13/10/2025

061-256102922-2025_AG_35-DE

A G E D I

WAEYAERT Denis donne pouvoir à AUVRAY Éric

Secrétaire de séance : Monsieur Charles HAUTON

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L. 2224-31 ;

Vu le code de l'énergie, notamment les articles L. 432-1, L. 432-2 et L. 432-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°1111-22-0001 en date du 10 janvier 2022 modifiant les statuts du syndicat mixte « territoire d'Energie Orne » constitué par l'arrêté du 4 septembre 1948 ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 29 septembre 2021 relative à la nouvelle modification des statuts du Te61 et la mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes ;

Vu la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz sur le territoire du syndicat Territoire d'Énergie Orne, signée le 21 septembre 2022 par le Territoire d'Énergie Orne et GRDF, et son cahier des charges associé ;

Vu la convention de concession portant sur la distribution publique de gaz sur la commune nouvelle de Domfront en Poirai, signée le 10 novembre 2017 par le Territoire d'Énergie Orne et Primagaz, et son cahier des charges associé ;

Vu la convention de concession portant sur la distribution publique de gaz propane sur la commune d'Igé, signée le 26 octobre 2017 par le Territoire d'Énergie Orne et Antargaz, et son cahier des charges associé.

Considérant qu'en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution de Gaz (AODG), et donc d'autorité concédante du réseau de distribution publique de gaz, sur le territoire des communes qui lui transfèrent cette compétence le Te61 est chargé d'assurer un contrôle des activités du concessionnaire et d'en rendre compte à ses adhérents pour leur permettre d'apprécier au mieux l'état de leur patrimoine, ainsi que la qualité du service rendu.

Considérant qu'un tel contrôle affecte donc des concessions dites historiques et des concessions nouvelles.

Considérant qu'au titre de l'article L. 2224-31 I alinéa 4 du CGCT, des agents publics parmi ceux chargés des missions de contrôle doivent être habilités à cet effet par le Président de l'établissement public de coopération et assermentés.

Considérant qu'à ce jour, Madame Christine THUILLIEZ, Secrétaire Générale, a été habilitée pour exercer le contrôle ; que cette mission doit être renforcée en interne et que d'autres agents devront être assermentés.

Considérant ainsi que Monsieur Cédric THOMAS, Directeur Technique, Monsieur Tom BESNIER, Chargé d'affaires gaz, Madame Dyhia TALEB, Responsable du service Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) et Monsieur Louis AVICE, Chargé des affaires juridiques, sont naturellement désignés pour assurer le contrôle de la concession de distribution publique de gaz avec Madame Christine THUILLIEZ.

Après échanges de vues, les membres du comité syndical à l'unanimité :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président à habiliter par arrêté Messieurs Cédric THOMAS, Tom BESNIER et Louis AVICE, ainsi que Madame Dyhia TALEB s'agissant du contrôle des concessions de distribution publique de gaz ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à saisir le Tribunal Judiciaire en vue de leur assermentation ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de réception de l'AR: 13/10/2025
061-256102922-2025_AG_35-DE
A G E D I

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de délégués en exercice : 99
Nombre de présents : 60
Nombre de votants : 65
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 65
Déport : 0

Le Président,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

Charles Hauton

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de réception de l'AR: 13/10/2025
061-256102922-2025_AG_35-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du jeudi 2 octobre 2025

Objet : Remboursement de frais pour l'exécution de mandats spéciaux

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 60 / Nombre d'absents : 39 / Nombre de pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre, à quatorze heures, le comité syndical, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. GIRARD Roland, Mme REIG-HAMELIN Françoise,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. COUPRIT Pierre, M. GRANDIN Philippe (suppléant),

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), Mme PORTIER Marie-Paule, M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. BERGER Thierry (suppléant), M. TIRARD Philippe,

CLÉ 5 : M. LEVENEZ Yannick, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BLOYET Laurent, M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric,

CLÉ 8 : Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe,

CLÉ 10 : M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. RABAGLIA Patrick,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. LEMOINE Gérard, Dominique TAFFOREAU (suppléant),

Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. JIDOUARD Philippe, M. LEROYER Rémi, M. RAULT Benoit, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. LE CARVENNEC Éric, M. RIPAUT Dominique, M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : M. CHRISTOPHE Hubert, Mme FROUET Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, M. QUELLIER Serge,

CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. MOUSSET Denis,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. BITTARD Frédéric, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. DENIS Jean-Noël, M. LEROUX Henri,

CLÉ 11 : M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, M. VIECELI Didier,

CUA : M. KAYA Armand, M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. LURCON Gérard,

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MARIE Jean-Pierre, M. MAUSSIRE Jacques et M. MOISSERON Franck.

Les pouvoirs :

BOUCHÉ donne pouvoir à REIG-HAMELIN Françoise

FROUET Marie-Françoise donne pouvoir à AUVRAY Philippe

LEROUX Henri donne pouvoir à BIGEON Daniel

OLIVIER Jean Michel donne pouvoir à CHALLIER Philippe

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025

Date de reception de l'AR: 13/10/2025

061-256102922-2025_AG_36-DE

A G E D I

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2020-AG-28

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 ;

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

Vu le décret n° 2024-746 du 6 juillet 2024 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

Vu la délibération n°2020-AG-28-1 du comité syndical du 23 septembre 2020 portant délibération relative au remboursement de frais pour l'exécution de mandat spécial ;

Vu la délibération n°2020-AG-28-2 du comité syndical du 23 septembre 2020 portant délibération relative au remboursement de frais pour l'exécution de mandats spéciaux.

Considérant que les fonctions de Président et de Vice-Présidents d'un syndicat mixte donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux ;

Considérant qu'au sens d'une jurisprudence constante, le mandat spécial s'entend de toutes les missions accomplies avec l'autorisation du comité syndical dans l'intérêt des affaires syndicales, à l'exclusion de celles qui leur incombent en vertu d'une obligation expresse ;

Considérant qu'ainsi, les élus chargés de mandats spéciaux par leur assemblée peuvent prétendre, sur justificatif de la durée réelle du déplacement, d'une part, au paiement d'indemnités journalières destinées à rembourser forfaitairement leurs frais supplémentaires de repas et de nuitée et, d'autre part, au remboursement des frais de transport engagés ;

Considérant que le mandat spécial doit être confié par une délibération préalable, qui doit indiquer nominativement les conseillers auxquels le comité entend confier le mandat spécial.

Il est proposé au comité syndical d'attribuer des mandats spéciaux de la manière suivante :

Article 1 : Élus bénéficiaires et faits générateurs

Bénéficient de mandats spéciaux pour les déplacements inhabituels et indispensables suivants :

1. Le **Président**, pour représenter le syndicat pendant la durée restante du mandat au sein :

- a. Du Territoire d'Energie Normandie « TEN » qui regroupe 5 syndicats d'énergies Normands.
- b. Tout congrès ou évènement situé hors du département en lien direct avec le syndicat.

2. Les **Vice-Présidents**, pour représenter le syndicat pendant la durée restante du mandat au sein :

- a. Du Territoire d'Energie Normandie « TEN » qui regroupe 5 syndicats d'énergies Normands.
- b. Tout congrès ou évènement situé hors du département en lien direct avec le syndicat.

Article 2 : Prise en charge des frais

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de réception de l'AR: 13/10/2025
061-256102922-2025_AG_36-DE
A G E D I

Chaque catégorie de frais à ses propres barèmes de remboursement. Le remboursement des frais engagés au titre du mandat spécial sera effectué par mandat administratif.

1. L'utilisation de **transports en commun**, pour lequel l'élu devra s'acquitter de son titre de transport afin de procéder à la réservation et à l'achat auprès de l'opérateur concerné.

Il est remboursé intégralement de l'achat du titre de transport (TER, TGV, métro, RER, bus, avion de ligne...), étant précisé que :

- a. S'agissant du transport en train, le choix d'un tarif du billet en 2^{ème} classe est obligatoire, sauf à ce que le tarif journalier du voyage en 1^{ère} classe soit équivalent et/ou que les conditions du déplacement le justifient. L'opportunité du choix de la 1^{ère} classe, est dérogatoire et s'effectuera avec l'accord du Président.
- b. S'agissant du transport par voie aérienne, celui-ci doit être réservé aux distances dont le trajet aller en train est supérieur à 4 heures.

2. L'utilisation du **véhicule personnel**.

S'agissant des frais liés aux déplacements avec des véhicules personnels, l'indemnisation s'effectue par application des taux des indemnités kilométriques en vigueur, fixées par au jour de la délibération par l'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État.

Il en va de même pour les véhicules 2 roues (ou 3 roues) personnels.

Il s'agit donc d'un calcul **effectué au réel**, au prorata des distances effectivement parcourues, et remboursé au mois de sa déclaration.

3. Pour les **frais d'hébergement (/nuité)**, comprenant l'hébergement de nuit et le petit déjeuner ainsi que la taxe d'hébergement, ceux-ci sont remboursés au **forfait** sur présentation des pièces justificatives relatives à ces frais et taxes d'hébergement. L'indemnisation s'effectue par application des taux des indemnités de mission en vigueur, fixées au jour de la délibération par l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État.

S'agissant des déplacements effectués à Paris, de façon dérogatoire et jusqu'au **1^{er} janvier 2027**, le taux journalier est augmenté à 200 € si l'élu démontre qu'aucun hébergement dont le coût est inférieur ou égal au taux journalier ne pouvait être réservé. Cependant, dans cette situation, si l'hébergement a coûté plus de 140 €, le remboursement s'effectuera au réel dans la limite de ce taux.

Enfin, pour les longs trajets :

- a. L'hébergement pris et justifié par l'élu la veille du déplacement sera pris en charge si celui-ci est supérieur à 300 kilomètres ;
 - b. L'hébergement le soir de la fin du déplacement sera pris en charge si le retour est supérieur à 300 kilomètres.
4. Pour les **frais de repas**, ceux-ci sont remboursés au **réel** avec un plafond de **20 euros** par repas sur présentation de justificatifs.

Après délibération, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de reception de l'AR: 13/10/2025
061-256102922-2025_AG_36-DE
A G E D I

- **DÉCIDENT**, pour la durée restante du mandat, de rembourser selon les modalités exposées supra, **sur présentation des pièces justificatives**, les dépenses de transport et de séjour du Président et des Vice-Président effectuées dans le cadre de leur mandat spécial ;
- **DÉCIDENT** que la mention « Tout congrès ou évènement situé hors du département en lien direct avec le syndicat », relative aux mandats spéciaux du Président et des Vice-Présidents, doit être rédigée de la façon suivante : « Tout congrès, évènement ou mission justifiée par un ordre de mission, situé hors du département en lien direct avec le syndicat ».
- **ABROGENT** les délibérations n°2020-AG-28-1 et 2020-AG-28-2 du comité syndical du 23 septembre 2020 ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télerecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

| |
|-------------------------------------|
| Nombre de délégués en exercice : 99 |
| Nombre de présents : 60 |
| Nombre de votants : 65 |
| Abstention : 0 |
| Opposition : 0 |
| Approbation : 65 |
| Déport : 0 |

Le Président,
Philippe AUVRAY



Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

| |
|--|
| Date de transmission de l'acte: 13/10/2025 |
| Date de reception de l'AR: 13/10/2025 |
| 061-256102922-2025_AG_36-DE |
| A G E D I |